

Philippe ASKENAZY (CNRS-ENS-CMH)

Rapporteur référent sur l'évaluation réalisée par TEPP

Réactions sur les travaux du TEPP et de LIEPP

21 mars 2017

Rappel du contexte

Suite aux évaluations présentées au comité en septembre 2016, les équipes ont procédé à des travaux complémentaires et des études supplémentaires ont été commandées notamment à l'INSEE. L'équipe TEPP a essentiellement utilisé des données plus consolidées, et proposé des variantes de robustesse tout en testant la spécification de l'équipe LIEPP sur ses propres données. Les équipes ont à nouveau fait preuve d'une grande réactivité aidées par les administrations productrices de données.

La méthode générale et les résultats obtenus sont qualitativement similaires à ceux présentés en septembre. Ma présentation et mes commentaires de septembre sont donc toujours d'actualité.

http://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/rapport_dexpert_sur_tepp_de_philippe_askenazy.pdf

Rappels méthodologiques

Si le législateur a inscrit dans la loi le principe d'une évaluation du CICE, le dispositif même de CICE ne présente pas les caractéristiques permettant d'en effectuer une évaluation aisée. Le CICE reste une expérience naturelle complexe. Les équipes ont pu déployer des méthodes économétriques correspondant à l'état de l'art en la matière mais qui ne permettent pas de simultanément corriger l'ensemble des difficultés statistiques pour un tel exercice. Chaque méthode a ses avantages et ses inconvénients, au delà du questionnement des tests de validité (placebos etc.). Les travaux complémentaires de la DARES permettent d'exclure que ces méthodes soient significativement fragilisées par des augmentations de coûts du travail juste avant le CICE, notamment la hausse du forfait social.

Il est important de noter que si les effets *directs* du CICE sur une variable étaient massifs ou relativement homogènes, les deux méthodologies devraient l'observer.

En schématisant, les deux équipes diffèrent dans leurs prises en compte des différences inobservables des entreprises. L'équipe LIEPP mesure une divergence due au CICE de la dynamique par exemple de l'emploi par rapport à ce qui serait la dynamique idiosyncratique de l'entreprise en l'absence de CICE ; cela permet d'exploiter au maximum l'information ex ante mais capture la dynamique idiosyncratique par la dynamique passée. Cette hypothèse est forte, en supposant que les éléments inobservés sont constants sur la période et non affectés par des variables observables, et que la dynamique d'une entreprise peut se mesurer sur à peine 2 années ex ante : par exemple, un dirigeant particulièrement performant ex ante, information non directement observable dans les données est supposé demeuré dans l'entreprise et que ses performances de 2010 à 2012 soit similaire à celle après 2012 dans des contextes notamment macro différents. A l'opposé, TEPP se concentre essentiellement sur des hypothèses moins fortes et une batterie de variables de contrôle observables, ce qui entraîne toutefois une perte d'information ; TEPP pondère par la taille des

entreprises les estimations, ce qui approche d'un effet direct agrégé. Compte tenu justement des chocs exogènes sur cette période, l'approche TEPP donne plus de chances d'observer d'éventuels effets limités notamment sur l'emploi.

Les résultats des équipes sont-ils divergents ?

Les divergences sont en fait mineures. Les deux équipes convergent pour ne pas observer d'effet direct de court/moyen-terme sur l'investissement, la R&D ou l'investissement.

Sur l'emploi, les deux équipes convergent pour souligner la grande hétérogénéité des effets directs du CICE sur l'emploi à un horizon de deux ans. LIEPP obtient un effet estimé agrégé pondéré non statistiquement significatif. TEPP en revanche obtient un impact positif dans le quartile des entreprises les plus bénéficiaires du CICE. Toutefois, compte tenu de la dispersion des estimations des deux équipes, leurs intervalles de confiance statistique se recouvrent largement. Cela signifie que leurs résultats ne sont pas statistiquement contradictoires.

Si l'on retient les élasticités de TEPP, la difficulté demeure d'en déduire un impact macroéconomique. En effet l'estimation donnée par l'équipe TEPP au niveau macro repose sur deux fortes hypothèses a. validité externe de l'élasticité, b. l'absence d'effet indirect. Or, a. les entreprises de l'échantillon TEPP sont de plus de 5 salariés, par définition non nouvelle, et d'après les statistiques descriptives disposent d'une dynamique meilleure que ce que l'on observe sur l'ensemble des employeurs du moins après retraitement par l'INSEE/DARES. b. les résultats de l'INSEE suggèrent des effets indirects à travers notamment les prix ; par exemple, des entreprises fortement bénéficiaires du CICE aurait pu faire une concurrence par les prix sur les employeurs non bénéficiaires notamment non soumis à l'IS (association), impactant négativement l'emploi dans ces dernières.

Enfin, les résultats convergent pour des effets positifs directs et diffus à travers des effets prix (voir travaux complémentaires de l'INSEE) sur les marges des entreprises en France, ce qui est cohérent avec la nette remontée des marges d'après les statistiques macroéconomiques françaises. Les consommateurs seraient également de potentiels gagnants de baisses de prix, même si on peut s'interroger sur le gain global pour l'économie française d'une forte accentuation de la pression déflationniste.

Comme indiqué dans mon rapport de septembre, des travaux ultérieurs micro exploitant, en particulier, la position des entreprises dans la chaîne de valeur seraient utiles pour permettre de connaître le poids relatif des transferts vers les entreprises aval et vers les consommateurs.